

PREVISECU

LES 10 CONTRÔLES AVANT DÉPÔT

La checklist opérationnelle PREVISECU pour fiabiliser votre dossier ERP

MODE D'EMPLOI

1. Renseignez les informations du projet.
2. Traitez les 10 contrôles dans l'ordre.
3. Cochez OUI, NON ou À VÉRIFIER pour chaque contrôle.
4. Notez les actions correctives si nécessaire.
5. Enregistrez, puis imprimez ou transmettez votre synthèse.

*Document d'aide à l'autocontrôle — ne se substitue pas à une analyse
réglementaire adaptée au projet.*

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Objectif : identifier les incohérences manifestes avant dépôt. Pour un projet complexe ou atypique, une analyse spécifique reste nécessaire.

Nom de l'établissement / projet

Adresse du projet

Nature des travaux / demande

Exploitant / maître d'ouvrage

Type(s) ERP envisagé(s)

Catégorie envisagée

Date prévue de dépôt

Référent dossier

POINT DE VIGILANCE — vérifiez que ces informations correspondent bien à l'exploitation réelle prévue, et non à un projet antérieur ou à une hypothèse dépassée.

LES 10 CONTRÔLES PREVISECU

01 Le type ERP est-il correctement déterminé ?

Le classement dépend de l'activité réellement exercée, des espaces accessibles au public et de la coexistence éventuelle de plusieurs activités.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Activité principale clairement identifiée.
- Activités secondaires recensées.
- Éventuels types multiples analysés.
- Classement cohérent avec l'exploitation réelle.

POINT DE VIGILANCE — erreur fréquente : reprendre un classement ancien alors que l'exploitation a évolué.

Action corrective / observation :

02 La catégorie et les effectifs sont-ils cohérents ?

Les effectifs du public et du personnel structurent le dossier. La méthode de calcul doit être explicable et compatible avec le classement retenu.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Méthode de calcul identifiée.
- Public pris en compte selon les règles applicables.
- Personnel intégré lorsque nécessaire.
- Hypothèses de capacité justifiées.

POINT DE VIGILANCE — capacité commerciale et effectif réglementaire ne se confondent pas toujours.

Action corrective / observation :

LES 10 CONTRÔLES PREVISECU

03 Les plans correspondent-ils exactement à la notice ?

La commission doit retrouver sur les plans les dispositions décrites : locaux, dégagements, équipements et particularités du projet.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Même dénomination des locaux.
- Même niveau et surfaces de référence.
- Dégagements identifiables.
- Équipements représentés lorsque nécessaire.

POINT DE VIGILANCE — test simple : peut-on comprendre le projet en passant de la notice aux plans sans contradiction ?

Action corrective / observation :

04 Les dégagements ont-ils été vérifiés ?

L'évacuation s'analyse globalement : nombre, largeur, répartition, sens d'ouverture, cheminement et débouché.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Nombre de sorties vérifié.
- Largeurs contrôlées.
- Répartition pertinente.
- Absence d'obstacle identifiée.

POINT DE VIGILANCE — ne pas analyser une porte isolément : raisonner sur toute la chaîne d'évacuation.

Action corrective / observation :

LES 10 CONTRÔLES PREVISECU

05 Les locaux à risques ont-ils été identifiés ?

Certains locaux nécessitent des dispositions particulières en raison de leur usage, de leur charge calorifique ou des équipements accueillis.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Locaux techniques listés.
- Stockages identifiés.
- Zones à risques qualifiées.
- Dispositions associées décrites.

POINT DE VIGILANCE — exemples : chaufferie, cuisine, déchets, locaux électriques, archives, ateliers.

Action corrective / observation :

06 Les dispositions constructives sont-elles justifiées ?

Le dossier doit expliciter les principes retenus pour la stabilité, l'isolement, le cloisonnement et les protections passives.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Structure et matériaux pris en compte.
- Isolation avec les tiers analysé.
- Cloisonnement identifié.
- Justificatifs disponibles.

POINT DE VIGILANCE — ne pas mentionner une performance sans préciser l'élément constructif concerné.

Action corrective / observation :

LES 10 CONTRÔLES PREVISECU

07 Les installations techniques sont-elles suffisamment décrites ?

Les installations concourant à la sécurité doivent être décrites au niveau utile pour comprendre leur principe et leur cohérence.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Électricité et coupures abordées.
- Chauffage / ventilation examinés.
- Désenfumage traité si applicable.
- SSI et moyens de secours cohérents.

POINT DE VIGILANCE — éviter les formulations générales qui empêchent d'apprécier le dispositif réel.

Action corrective / observation :

08 Les conditions d'exploitation sont-elles cohérentes ?

La sécurité dépend aussi de l'organisation réelle : horaires, surveillance, personnel, accès, consignes et usages.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Activité décrite concrètement.
- Horaires particuliers identifiés.
- Personnel précisé si utile.
- Organisation compatible avec les mesures prévues.

POINT DE VIGILANCE — question clé : le dispositif décrit fonctionnera-t-il réellement le jour de l'ouverture ?

Action corrective / observation :

LES 10 CONTRÔLES PREVISECU

09 Une adaptation ou une dérogation est-elle nécessaire ?

Lorsqu'une règle ne peut être respectée strictement, la situation doit être identifiée suffisamment tôt.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Écarts recherchés.
- Contraintes identifiées.
- Mesures compensatoires envisagées.
- Demande formalisée si nécessaire.

POINT DE VIGILANCE — une difficulté connue et justifiée vaut mieux qu'une non-conformité découverte tardivement.

Action corrective / observation :

10 Le dossier complet est-il cohérent avant transmission ?

Le contrôle final porte sur les formulaires, notices, plans, pièces annexes et leur cohérence globale.

STATUT : OUI NON À VÉRIFIER

- Pièces annoncées présentes.
- Versions homogènes.
- Annexes lisibles.
- Aucune contradiction majeure identifiée.

POINT DE VIGILANCE — simuler la lecture du dossier comme un instructeur qui découvre le projet.

Action corrective / observation :

SYNTHÈSE DE VOTRE AUTOCONTRÔLE

Reportez ici les contrôles nécessitant une action avant transmission.

CONTRÔLE	PRIORITÉ	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
01 Le type ERP est-il correctement déterminé ?			
02 La catégorie et les effectifs sont-ils cohérents ?			
03 Les plans correspondent-ils exactement à la notice ?			
04 Les dégagements ont-ils été vérifiés ?			
05 Les locaux à risques ont-ils été identifiés ?			
06 Les dispositions constructives sont-elles justifiées ?			
07 Les installations techniques sont-elles suffisamment décrites ?			
08 Les conditions d'exploitation sont-elles cohérentes ?			
09 Une adaptation ou une dérogation est-elle nécessaire ?			
10 Le dossier complet est-il cohérent avant transmission ?			

VERDICT PREVISECU — AUTOÉVALUATION

PRÊT À TRANSMETTRE

Aucune incohérence majeure identifiée lors de cet autocontrôle.

À CORRIGER AVANT DÉPÔT

Un ou plusieurs points nécessitent une correction ou une vérification complémentaire.

ANALYSE EXPERTE RECOMMANDÉE

Le projet présente des incertitudes nécessitant un examen approfondi.

RÈGLE DE DÉCISION

Un « NON » ou « À VÉRIFIER » sur un point structurant doit être traité avant dépôt. En cas de doute, conservez ce document complété : il constitue une base d'échange utile avec PREVISECU.

BESOIN D'UN REGARD EXPERT ?

NE DÉPOSEZ PAS AVEC UN DOUTE.

Vous avez identifié un point bloquant, une incohérence entre les plans et la notice, ou une difficulté de classement ? PREVISECU peut analyser votre dossier.

VOTRE DEMANDE D'ANALYSE

Nom / société

Téléphone

E-mail

Votre question / difficulté principale

ENVOYER UNE DEMANDE D'ANALYSE →

Le bouton ouvre votre messagerie, à l'adresse previsecu@gmail.com. Pour transmettre vos réponses : enregistrez d'abord ce PDF complété sur votre ordinateur, puis joignez-le manuellement à l'e-mail avant l'envoi — l'envoi automatique des champs d'un PDF n'est pas fiable sur tous les navigateurs et lecteurs.

UTILISATION : Téléchargez → complétez → enregistrez → imprimez ou envoyez le PDF complété.

À QUOI SERT CET OUTIL ?

Un outil d'autocontrôle préalable pour structurer la relecture d'un dossier et détecter des incohérences fréquentes avant transmission.

CE QU'IL NE FAIT PAS

Il ne constitue ni une consultation réglementaire exhaustive, ni un avis de conformité, ni une garantie d'acceptation par l'autorité compétente.

POURQUOI LE CONTEXTE COMPTE

Les exigences applicables dépendent de la nature de l'opération, du classement, de la catégorie, de l'état existant et des caractéristiques techniques du projet.

QUAND DEMANDER UNE ANALYSE

En cas de doute sur un classement, un calcul d'effectif, une mesure compensatoire, une adaptation, une dérogation ou une cohérence documentaire.

PREVISECU

Prévention et accompagnement en sécurité incendie des établissements recevant du public. Une approche pragmatique pour clarifier, structurer et sécuriser vos projets.

previsecu.fr